



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 1

Réunion restreinte du 8 juin 2020

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présentes : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

DIVERS

Match n° 50419.2 du 09/02/2020 en D3 POULE B NÉRÉ 1 – MARSAIS 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°26 du 20/05/2020 qui a pris la décision suivante :

- Donne match perdu par pénalité aux deux clubs, moins 1 point – 0 but.
- Transmet le dossier à la commission des championnats coupes et challenge pour application.
- ✚ La commission des championnats coupes et challenges entérine la décision de la Commission de discipline.

Match n° 52207.2 du 09/02/2020 en D4 POULE A ROCHEFORT FC 3 – LA ROCHELLE PORTUGAIS 2 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°27 du 27/05/2020 qui a pris la décision suivante :

- Donne match perdu par pénalité au Club de ASS PORTUGAIS LA ROCHELLE 2 moins 1 point – 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au club de ROCHEFORT FC 3.
- Transmet le dossier à la commission des championnats coupes et challenge pour application.
- ✚ La commission des championnats coupes et challenges entérine la décision de la Commission de discipline.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Patricia DUTHIN